

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Comité intermédiaire de concertation CIC ECO n° 101

Rapport de la réunion (par skype) du 12 juin 2020 PROJET

1. Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2020
2. Plan de retour dans les bâtiments du SPF Economie
3. Divers

2. Présents

Président

R. Massant, président du comité de direction a.i.

Pour l'autorité

D. Vervenne, directeur Personnel et Organisation

S. Forster, directeur ICT

C. De Pauw, conseiller général Communication

N. Mahieu, directeur général a.i. Energie

S. Waterbley, directeur général Réglementation économique

D. Kinet, directeur général Politique des PME

W. Van Poucke, directeur général Inspection économique

N. Waeyaert, directeur général Statistique – Statistics Belgium

Techniciens

P. Hulin, conseiller en prévention, SIPPT

R. Vanlaer, attaché, Personnel et Organisation

E. Jonckheere, expert administratif, Personnel et Organisation

L. Frix, expert technique, Personnel et Organisation

M. Lenaerts, conseiller ff., Budget et Contrôle de la gestion

Pour les organisations syndicales

H. De Leeuw, CSC Services publics

F. Brasseur, CSC Services publics

J. Lescauwaet, CSC Services publics

T. Six, CGSP Amio

G. Dekoster, CGSP Amio

F. Renard, CGSP Amio

M. De Vos, SLFP

E. Baudhuin, SLFP

Secrétariat

C. Denis, conseillère générale, Service d'encadrement Personnel et Organisation

Excusés

R. Schrooten, directeur général Analyses économiques et Economie internationale

C. Van der Cruyssen, directeur général a.i. Qualité et Sécurité

J.M. Delfosse, CSC Services publics

F. Devleeschouwer, SLFP

B. Eeman, SLFP

3. Points traités

Le président souhaite la bienvenue aux membres.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2020

Le secrétariat n'ayant reçu aucune remarque sur le projet, le procès-verbal est approuvé.

M. Brasseur demande l'état d'avancement de deux dossiers (voir point 3, Divers)

2. Plan de retour dans les bâtiments du SPF Economie

Le président rappelle que le plan de retour en 4 phases a été présenté lors d'une réunion informelle avec les syndicats le 13 mai 2020. Comme convenu, la brochure « guide pratique » a été communiquée aux syndicats le 26 mai, et une visite des bâtiments a été organisée à leur intention les 27 et 28 mai, afin qu'ils puissent évaluer si les mesures de prévention étaient adéquates. S2 a tenu compte dans la mesure du possible des remarques émises lors de ces visites.

Ce jour a lieu la concertation formelle. Le président invite dès lors les organisations syndicales à émettre leurs commentaires sur le plan de retour.

M. De Vos déplore que, contrairement à ce qui se passe dans les autres services fédéraux, la concertation formelle n'ai pas eu lieu à l'avance. Elle est pourtant requise tant par le statut syndical que par la législation sur le bien-être au travail.

Le président répond qu'il a souhaité impliquer les syndicats le plus tôt possible, même en l'absence de documents définitifs. C'est pour cela que, dans un premier temps, seule une concertation informelle a pu être organisée.

M. Brasseur émet un certain nombre de remarques :

-en cette période de reprise, il serait important de renforcer le service médical. Mme Vervenne répond que le service Bien-être et Santé comprend deux infirmières. Sans médecin, elles ne peuvent pas poser

beaucoup d'actes médicaux. C'est pourquoi elles ont été prioritairement chargées de la réintégration des collaborateurs après maladie, ce qui est devenu une obligation légale.

-la brochure « guide pratique » contient des dispositions qui engagent la responsabilité des collaborateurs dans la propagation du coronavirus. Or c'est l'employeur qui est responsable de la sécurité de ses collaborateurs. Mme Vervenne répond qu'il s'agit d'une brochure à l'intention des collaborateurs, et qu'il est dès lors logique qu'elle contienne des recommandations. Le président ajoute que la brochure lui paraît équilibrée : si les collaborateurs ne sont pas attentifs au respect des mesures préconisées par l'employeur, celles-ci n'auront aucun effet.

-les salles de réunion doivent être nettoyées par l'organisateur de la réunion, ce qui pourrait engager la responsabilité de celui-ci. Pourquoi le service de nettoyage n'est-il pas chargé de cette tâche, qui exige par ailleurs un certain professionnalisme ? Le président répond que les tâches de la firme de nettoyage ont déjà été fortement étendues, mais qu'il ne lui est pas possible d'intervenir à la fin de chaque réunion. Par ailleurs, il n'est pas difficile de désinfecter tables et chaises.

-M. Brasseur a pris connaissance du rapport du SIPPT concernant l'air conditionné, mais souhaiterait obtenir les derniers rapports d'entretien. Le président répond que ceux-ci sont à la disposition des membres des comités de concertation de base. Mme Vervenne ajoute que beaucoup de questions ont été posées à propos de la ventilation, et qu'un eco-news a dès lors été diffusé, contenant des informations précises (notamment que l'air qui circule vient de l'extérieur). A la demande de M. De Vos, M. Lenaerts précise que les heures de fonctionnement de l'air conditionné ont été étendues.

-il est délicat de permettre l'utilisation des coffee corners par demi-heure sur le temps de midi, car il s'agit d'endroits sensibles du point de vue sanitaire. Le président répond que les mesures générales d'hygiène et de sécurité s'appliquent aussi aux coffee corners.

-lors de l'implémentation de l'Ewow, il faudra tenir compte des leçons tirées de la crise du coronavirus, et pas seulement en ce qui concerne le télétravail. Les mesures sanitaires prises devraient être intégrées dans les règlements d'ordre intérieur des bâtiments. Le président répond que les leçons devront surtout être tirées par la Régie des Bâtiments et être communes à tous les services fédéraux.

Mme De Leeuw demande ce qu'il en est de la distribution de matériel de protection. Le président répond que le SPF vient enfin de recevoir les masques destinés aux collaborateurs, et les leur enverra individuellement par la poste. M. Lenaerts ajoute que chaque collaborateur recevra, dès son retour, un flacon réutilisable de gel hydro-alcoolique. Le président tient à préciser que le SPF a acheté lui-même certains produits, et remercie les collaborateurs de S2 des efforts qu'ils ont fournis à ce sujet.

Mme De Leeuw demande un timing des étapes suivantes. Le président et Mme Vervenne répondent que tout dépendra de l'évolution de la crise et des décisions du Conseil national de Sécurité. La mise en route d'une phase ultérieure sera communiquée bien à l'avance. Pendant les vacances d'été, la souplesse sera de mise, certainement à l'égard de parents qui ont la garde de leurs enfants. En toute hypothèse, le retour ne se fera pas immédiatement à temps plein, mais selon un système de permanence et de tour de rôle. Enfin, il n'est pas exclu de devoir repasser à une phase antérieure en cas de recrudescence des contagions au coronavirus.

M. De Vos s'interroge sur les procédures à suivre lorsqu'un agent est testé positif au coronavirus, et sur les rôles respectifs du SPF Economie, de Medex et d'Empreva. Mme Vervenne répond que les certificats d'incapacité de travail sont adressés à Medex, et que le SPF Economie n'a évidemment pas connaissance du diagnostic. Mme Frix ajoute qu'on recommande aux collaborateurs, sans pouvoir les contraindre, de prévenir la cellule Bien-être et Santé en cas de contamination s'ils ont été en contact avec des collègues dans les 15 jours qui précèdent. Dans ce cas, le SPF prend les mesures recommandées sur le site internet d'Empreva. Lorsqu'un collaborateur estime ne pas pouvoir revenir sur les lieux du travail, il doit fournir à la cellule Bien-être et Santé un certificat médical de quarantaine. M. De Vos préférerait une attestation sur l'honneur. Mme Vervenne est consciente que la procédure est imparfaite, et estime qu'Empreva devrait jouer un rôle plus actif à ce sujet. Une réunion est prévue à ce sujet avec Empreva la semaine prochaine. Elle invite les syndicats, membres du comité de gestion d'Empreva, à faire pression en ce sens.

Mme Vervenne ajoute que les responsables du SPF Economie ne sont pas inhumains et connaissent leurs collaborateurs et leurs difficultés éventuelles. M. Waeyaert confirme que les problèmes se résolvent de façon pragmatique, et qu'il n'a pas entendu de plaintes à ce sujet. Il en profite pour féliciter S1 et S2 du travail accompli en cette période de crise.

Le président considère que le SPF a bien travaillé pendant la période de confinement, et a déjà eu l'occasion de remercier les collaborateurs à ce sujet. Il estime que 70 % des tâches du SPF ont pu être accomplies dans ces circonstances difficiles.

3. Divers

Plan global de prévention : M. Brasseur demande où en est ce dossier. Mme Vervenne répond que le confinement a quelque peu retardé les travaux de la plateforme de coordination. Mme Vervenne souhaite la réunir physiquement dès que cela sera possible. Le président ajoute que le plan est un outil évolutif, et que la crise actuelle nécessitera peut-être certaines adaptations.

Règlement des aides sociales : à la demande de M. Brasseur, Mme Vervenne signale que S1 prépare actuellement le dossier, et organisera une réunion avec les syndicats à l'automne. M. Baudhuin estime que le montant de certaines aides devra être augmenté.

Indemnité de télétravail : M. De Vos demande de valoriser cette indemnité, notamment en cas de grève des transports en commun.

Pointage : Comme le système de pointage a été temporairement suspendu en raison de la crise du coronavirus, M. Baudhuin estime que l'occasion se présente de rouvrir le débat sur la possibilité pour les collaborateurs d'opter pour le non pointage. MM. Renard et Brasseur se déclarent pour leur part en faveur d'une mesure objective du temps de travail.

Par ailleurs, en raison de la suppression temporaire du pointage, les collaborateurs n'ont plus été en mesure de prendre du congé compensatoire sous forme de 05. M. Brasseur demande dès lors qu'une compensation linéaire forfaitaire soit accordée à tous les collaborateurs, sous forme de jours de congé de récupération. Le président répond que le comité de direction a décidé d'autoriser les chefs d'administration à octroyer aux collaborateurs qui auront presté certains jours plus de 7h36 une compensation en code 06 (à prendre sous forme de repos compensatoire ou d'indemnité compensatoire). Il s'agit donc de décisions individuelles dûment motivées. Octroyer une compensation inconditionnelle à tous les collaborateurs lui paraît exagéré. Il ne faut pas oublier que par rapport au secteur privé, la fonction publique a été privilégiée sur le plan financier. L'octroi de jours de congé supplémentaires constituerait dès lors un mauvais signal.

Enquête sur le télétravail pendant le confinement : M. Brasseur se dit interpellé par certaines questions obligatoires, qui selon lui permettent d'identifier le répondant. Il demande qu'à l'avenir l'avis du DPO soit sollicité, et que l'accomplissement de cette formalité soit mentionné dans le formulaire d'enquête. Le président répercutera cette demande, mais précise que plusieurs enquêtes du même genre ont déjà été menées, dans le respect des règles relatives à la privée.

Aucun autre point n'étant soulevé, le président lève la séance et remercie chacun(e) de sa présence. Il propose de réunir à nouveau le comité intermédiaire de concertation en septembre 2020.

Claire DENIS
Conseillère générale
secrétaire

Claire
Denis
(Signature)

Digitally signed
by Claire Denis
(Signature)
Date: 2020.06.17
15:42:11 +02'00'

Regis MASSANT
président du comité de direction a.i.
président a.i. du comité intermédiaire de
concertation

Reginald
Massant
(Signature)

Digitally signed
by Reginald
Massant
(Signature)
Date: 2020.06.23
09:30:09 +02'00'